

Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire

Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports

Paris, le 28 novembre 2019

Communiqué de presse

Le Gouvernement se mobilise avec les entreprises et les collectivités locales pour faire du covoiturage une évidence dans les trajets du quotidien

Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des Transports, ont lancé ce jour avec tous les acteurs de la mobilité, la mobilisation pour le covoiturage au quotidien. Elle marque l'aboutissement de la démarche de construction d'un plan national lancée il y a an par la ministère.

L'objectif du Gouvernement est de faire de ce mode de déplacement une évidence pour les déplacements du quotidien, en particulier les trajets domicile-travail. La voiture est le premier mode de déplacement des Français. Le covoiturage du quotidien reste encore trop anecdotique, avec seulement 3% des Français qui l'utilisent dans les trajets domicile-travail.

Lors de la mobilisation lancée ce jour, le Gouvernement et les acteurs du covoiturage se sont engagés dans l'ambition de tripler la part du covoiturage dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en atteignant au moins 3 millions de covoitureurs.

Le covoiturage est une opportunité à de nombreux titres :

- Sur le plan environnemental et sanitaire, il permet de diminuer les émissions polluantes et de réduire la consommation d'énergie : à l'échelle d'une agglomération, la réduction des émissions de CO2 peut atteindre jusqu'à 30% ;
- Sur le plan financier, il optimise le coût d'utilisation des véhicules et des trajets et permet d'améliorer le pouvoir d'achat des Français : un salarié automobiliste qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement en alternance avec un voisin ou un collègue économise près de 2 000 € chaque année ;
- Sur le plan social, il facilite l'accès à l'emploi, permet le désenclavement des territoires peu denses, et créée du lien social entre conducteurs et passagers ;
- Sur le plan de la circulation, il contribue à la décongestion des routes, et réduit le stationnement de véhicules.

La dynamique initiée par le Gouvernement a impulsé de nombreuses réalisations :

Une offre de services étoffée

- Mise en place d'une base nationale consolidée référençant plus de 2000 lieux de covoiturage sur le <u>Point d'Accès National aux données de mobilité</u>;
- Référencement d'opérateurs privés du covoiturage sur la Centrale d'Achat du Transport Public ;
- Développement d'un registre de preuve de covoiturage et d'une Foire aux questions (FAQ)

associée:

- Des Appels à Manifestions d'Intérêt et le financement de projets via le fonds mobilité de l'Ademe,
- Des programmes CEE (Certificats d'économie d'énergie) soutenant le développement du covoiturage ont financés plusieurs projets.

Un nouvel appel à programmes « CEE », lancé en avril 2019 avec une enveloppe cible de 75 M€, a sélectionné deux nouveaux projets pour soutenir la dynamique covoiturage : *AcoTE* pour les élus et fonctionnaires et *Tous covoitureurs* ciblé pour les entreprises.

Des territoires mobilisés

- Intégration des offres de covoiturage dans les services d'information multimodale des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM), avec le concours du GART, Régions de France et de l'Alliance des mobilités;
- Préparation d'une charte d'engagement de collectivités volontaires en faveur du covoiturage.

Zoom sur La charte "L'Etat et les collectivités s'engagent en faveur du covoiturage"

Les signataires de cette charte, signée ce jour, conscients des enjeux portés par le covoiturage, tant sur le thème de la santé publique, de l'économie que de la solidarité, s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche pro-active, en vue de favoriser l'essor du covoiturage dans leur territoire. L'objectif est d'atteindre 150 signatures d'ici 2022.

Le changement de comportement des usagers

- Appui à l'adoption du covoiturage via la mise en place de « nudges », grâce à un accompagnement d'experts en sciences comportementales
- Lancement d'un hackathon citoyen dans plusieurs régions (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine...)
- Dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire », l'expérimentation dans les régions exemplaires Auvergne Rhône Alpes et Grand Est pour tester les déplacements domicile-travail en covoiturage

Le fléchage de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) vers des opérations de covoiturage

Dès 2018, l'Etat a fléché cette enveloppe vers des opérations de mobilités et, en 2018, près de 5 millions d'euros ont été attribués à des opérations concernant le covoiturage. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de projets en bénéficient.

La loi d'orientation des mobilités (LOM)

Le Gouvernement continue aujourd'hui à se mobiliser pleinement pour favoriser cette mobilité partagée afin qu'elle devienne une évidence pour le grand public. Cela passe notamment par la loi d'orientation des mobilités (LOM), votée en lecture finale le 19 novembre 2019. La LOM permet notamment :

- La mobilisation des employeurs, pour s'emparer des enjeux de trajets domicile-travail à travers la discussion des plans de mobilité;
- Le renforcement des compétences des autorités organisatrices de la mobilité en leur permettant de verser une allocation aux conducteurs ou aux passagers dans le cadre de déplacements en covoiturage (subvention des trajets, défiscalisation de ces aides) ;
- l'accélération de la création de voies réservées sur les axes routiers structurants et facilitant le stationnement dédié au covoiturage ;
- la création du forfait mobilités durables pour les déplacements domicile-travail, notamment effectués en covoiturage.

Zoom sur le forfait mobilités durables

- Il permettra aux employeurs de verser jusqu'à 400€/an, sans charges et sans fiscalité, à leurs salariés venant au travail en vélo ou en covoiturage (conducteur et/ou passager). Il s'agit d'un dispositif bien plus simple que l'indemnité kilométrique vélo.
- Dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire », l'Etat mettra en place dès 2020 le forfait mobilités durables pour tous ses agents, à hauteur de 200€/an/agent.

France Mobilités

La mobilisation se fait de manière collaborative, notamment via la plateforme *France Mobilités*: Plus de quarante solutions de covoiturage proposées par les entreprises, les startups ou les associations sont référencés. De nombreux appels à projets et de manifestations d'intérêt ont permis de faire émerger depuis 2018 plus de 20 initiatives plébiscitant cette mobilité partagée.

Retrouvez les projets ici

Retrouvez les solutions de covoiturage ici

Une base nationale consolidée référençant 2000 lieux de covoiturage est disponible sur le point d'accès national

Retrouvez la carte ici

La Stratégie de développement de la mobilité propre (SDMP)

En cours de révision, cette stratégie fait du covoiturage l'un des modes de déplacement à développer pour améliorer l'efficacité du système de transport, optimiser l'usage des infrastructures routières et limiter les impacts du trafic routier sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants à effet sur la santé et l'environnement. Elle propose notamment une augmentation de 4% du taux d'occupation moyen des véhicules particuliers, afin de tendre vers 1,7 occupants par véhicule en 2030 au niveau national.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Élisabeth Borne : 01 40 81 78 31 Service de presse de M. Jean-Baptiste Djebbari : 01 40 81 77 57